



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Interdiction-des-disparites-de-traitement-dans-les-regimes-de-retraite-et-d>

**Interdiction des disparités de
traitement dans les régimes de
retraite et d'assurance -
Québec solidaire dépose un
projet, on attend celui du
gouvernement (Syndicat des
Metallos)**

Date de mise en ligne : mercredi 15 novembre 2017

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 15 nov. 2017 - Le Syndicat des Métallos salue le dépôt du projet de loi 999 sur la Loi sur les normes du travail qui prévoit spécifiquement l'interdiction des disparités de traitement dans les assurances, les régimes de retraite et l'ensemble des conditions de travail. Cependant, il s'étonne que ce soit Québec solidaire qui mette cette proposition en jeu, alors que le gouvernement multiplie les signaux sur sa volonté d'intervenir dans ce dossier important pour l'équité entre les générations.

« La nécessité d'interdire des clauses orphelin dans les régimes de retraite, d'assurance et dans l'ensemble des conditions de travail, c'est un consensus de tous les partis politiques. Nous espérons que le gouvernement agira avec diligence pour interdire une fois pour toute cette discrimination envers les nouveaux travailleurs dans la Loi sur les normes du travail », explique le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau.

Les Métallos s'opposent depuis plusieurs années aux régimes de retraite et d'assurance à deux vitesses. Cet enjeu a figuré au sens de la plupart des récents conflits de travail dans le milieu industriel, notamment avec la grève chez Ciment Lafarge, chez Resco et chez Samuel et Fils.

Il y a d'ailleurs urgence d'intervenir. « L'enjeu est brûlant d'actualité. À l'aluminerie ABI à Bécancour, 1030 travailleurs pourraient tomber en grève ou en lockout dès la semaine prochaine dans une négociation dont un des enjeux majeurs est la disparité envers les nouveaux travailleurs. Le problème n'est pas théorique, il est très réel pour l'économie régionale », ajoute Alain Croteau.

Le syndicat ne demande surtout pas aux législateurs de s'immiscer dans les négociations, mais plutôt de baliser les règles du jeu pour empêcher la discrimination envers les nouveaux travailleurs, dans le même esprit que cela a été fait pour les femmes. « C'est un enjeu d'équité entre les générations. Si on interdit les régimes à deux vitesses, les parties pourront négocier plus paisiblement des mesures qui s'appliqueront à l'ensemble des travailleurs, et non seulement aux plus jeunes, qui ne sont pas encore en poste », ajoute Alain Croteau.